



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IAE Perpignan**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

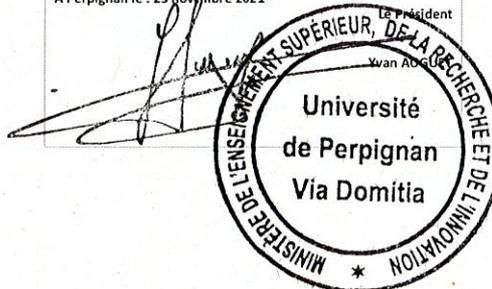
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IAE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Economie et gestion	L1 (et LAS et LOSC)	LIANG Qi Bin	MCF	qi-bin.liang@univ-perp.fr	PEYPOCH Nicolas* BENOIT Benjamin DUMAS Audrey LEJARD Christophe	PR MCF MCF MCF
	L2 (et LOSC)	LIANG Qi Bin	MCF	qi-bin.liang@univ-perp.fr	YOL Nicolas* DUMAS Audrey BOTTI Laurent VILLESEQUE-DUBUS Fabienne	EC CONTRACTUEL MCF MCF PR
LICENCE Economie et gestion Parcours Sciences de gestion	L3 (et LOSC)	LIANG Qi Bin	MCF	qi-bin.liang@univ-perp.fr	BENOIT Benjamin* LEJARD Christophe MANNARINI Michel VILLESEQUE-DUBUS Fabienne	MCF MCF MCF PR
LICENCE Economie et gestion Parcours Economie managériale	L3 (et LOSC)	LIANG Qi Bin	MCF	qi-bin.liang@univ-perp.fr	DUMAS Audrey * BRIEC Walter YOL Nicolas PEYPOCH Nicolas	MCF PR EC CONTRACTUEL PR
LICENCE Economie et gestion Parcours Management du tourisme Perpignan	L3 (et LOSC)	LIANG Qi Bin	MCF	qi-bin.liang@univ-perp.fr	MASSOT Véronique * MERASLI Saïda PEYPOCH Nicolas SCHEOU Bernard	MCF MCF PR MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante IAE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IAE Perpignan**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

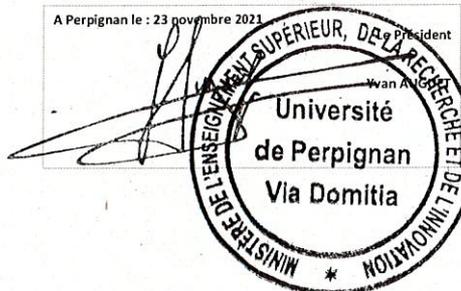
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IAE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Assurance, banque, finance : chargé de clientèle Parcours Produits bancassurances et gestion matrimoniale	L3	GONCALVES Olga	MCF	olga.goncalves@univ-perp.fr	LEJARD Christophe* LIANG Qi Bin KNOBLOCH Christophe BENHAMOU Olivier ROMERO Patricia	MCF MCF ENSEIGNANT GRETA VACATAIRE GRETA VACATAIRE

Article 2 : Le Directeur de la composante IAE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IAE Perpignan**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

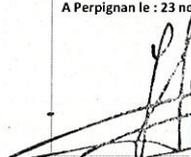
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IAE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires Parcours Tourisme d'affaires, festivalier et territoires Perpignan	L3	Aurélie CORNE	MCF	aurelie.corne@univ-perp.fr	Nicolas PEYPOCH* Florent BENOIT Jean-François DUBUS Camille LACAN Véronique MASSOT	PR Professionnel PAST MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante IAE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021


 Yves AUGER
 Président
 Université
 de Perpignan
 Via Domitia
 MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IAE Perpignan**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

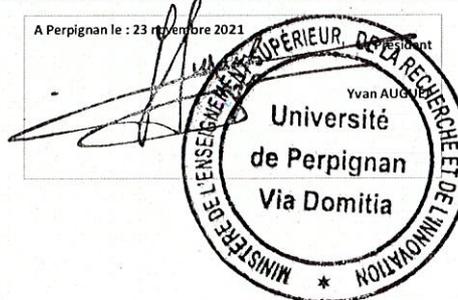
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IAE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Management et Administration des entreprises	M1	Christophe LEJARD	MCF	christophe.lejard@univ-perp.fr	GONCALVES Olga * SAUBESTY Corinne OMS Laurence BENOIT Benjamin	MCF VACATAIRE PRO MCF MCF
MASTER Management et Administration des entreprises Parcours Contrôle de gestion et direction financière	M2	GONCALVES Olga	MCF	olga.goncalves@univ-perp.fr	LACAN Camille BOTTI Laurent DA FONSECA Marie VILLESEQUE-DUBUS Fabienne*	MCF MCF MCF PR
MASTER Management et Administration des entreprises Parcours Management des organisations	M2	GONCALVES Olga	MCF	olga.goncalves@univ-perp.fr	LACAN Camille BOTTI Laurent DA FONSECA Marie* VILLESEQUE-DUBUS Fabienne	MCF MCF MCF PR
MASTER Management et Administration des entreprises Parcours Innovation et marketing digital	M2	GONCALVES Olga	MCF	olga.goncalves@univ-perp.fr	LACAN Camille* BOTTI Laurent DA FONSECA Marie VILLESEQUE-DUBUS Fabienne	MCF MCF MCF PR
MASTER Management et Administration des entreprises Parcours Administration des ressources humaines	M2	GONCALVES Olga	MCF	olga.goncalves@univ-perp.fr	LACAN Camille BOTTI Laurent* DA FONSECA Marie VILLESEQUE-DUBUS Fabienne*	MCF HDR MCF MCF PR

Article 2 : Le Directeur de la composante IAE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IAE Perpignan**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

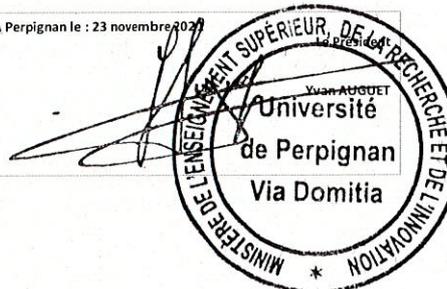
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IAE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Management et Commerce International Parcours International Trade and Marketing	M1	GEORGE Alain	MCF	alain.george@univ-perp.fr	MANNARINI Michel* SEKKIOUI Amine BEN TICHA Anis VIALA Eric SATIAT Romain	MCF VAC PRO VAC PRO VAC PRO VAC PRO
	M2	GEORGE Alain	MCF	alain.george@univ-perp.fr	MANNARINI Michel* SEKKIOUI Amine BEN TICHA Anis VIALA Eric SATIAT Romain	MCF VAC PRO VAC PRO VAC PRO VAC PRO
MASTER Management et Commerce International Parcours International Trade and Marketing Délocalisé à l'IGA de Casablanca	M1	GEORGE Alain	MCF	alain.george@univ-perp.fr	MANNARINI Michel* SEKKIOUI Amine BEN TICHA Anis VIALA Eric SATIAT Romain	MCF VAC PRO VAC PRO VAC PRO VAC PRO
	M2	GEORGE Alain	MCF	alain.george@univ-perp.fr	MANNARINI Michel* SEKKIOUI Amine BEN TICHA Anis VIALA Eric SATIAT Romain	MCF VAC PRO VAC PRO VAC PRO VAC PRO

Article 2 : Le Directeur de la composante IAE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IAE Perpignan**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

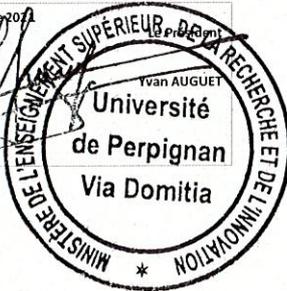
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IAE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Tourisme Parcours Management du Tourisme	M1	BOTTI Laurent	MCF	laurent.botti@univ-perp.fr	PEYPOCH Nicolas* MAMONTOFF Anne-Marie CORNE Aurélie LACAN Camille RIOS Melissa DUBUS Jean-François	PR PR MCF MCF PAST PAST
MASTER Tourisme Parcours Tourism Economics and Management (TEM)	M2	PEYPOCH Nicolas	PR	peypoch@univ-perp.fr	BOTTI Laurent* MAMONTOFF Anne-Marie CORNE Aurélie LACAN Camille RIOS Melissa DUBUS Jean-François	MCF PR MCF MCF PAST PAST
MASTER Tourisme Parcours Management des destinations et opérateurs touristiques (MDOT)	M2	BOTTI Laurent	MCF	laurent.botti@univ-perp.fr	PEYPOCH Nicolas* MAMONTOFF Anne-Marie CORNE Aurélie LACAN Camille RIOS Melissa DUBUS Jean-François	PR PR MCF MCF PAST PAST
MASTER Tourisme Parcours Management des Activités Culturelles et Touristiques (MACT)	M2	MAMONTOFF Anne-Marie	PR	anne-marie.mamontoff@univ-perp.fr	BOTTI Laurent* PEYPOCH Nicolas CORNE Aurélie LACAN Camille RIOS Melissa DUBUS Jean-François	MCF PR MCF MCF PAST PAST

Article 2 : Le Directeur de la composante IAE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IAE Perpignan**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

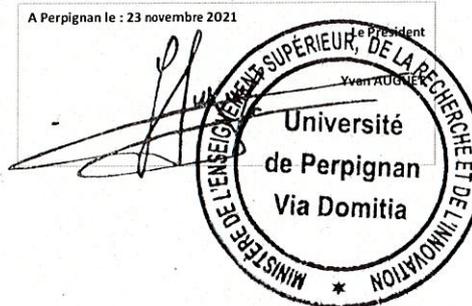
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IAE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Monnaie, Banque, Finance, Assurance Parcours Banque Patrimoine Assurance	M1	HOERNER Sébastien	PAST Non Fonctionnaire	sebastien.hoerner@univ-perp.fr	Marie DA FONSECA* Qi Bin LIANG Yvan GIANNOTI	MCF MCF VACATAIRE
	M2	DA FONSECA Marie	MCF	marie.da-fonseca@univ-perp.fr	Sébastien HOERNER* Qi Bin LIANG Yvan GIANNOTI	PAST MCF VACATAIRE

Article 2 : Le Directeur de la composante IAE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IAE Perpignan**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

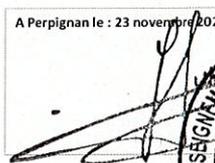
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IAE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Comptabilité - Contrôle - Audit (C.C.A.)	M1	Fabienne VILLESEQUE DUBUS	PR	fabienne.villeseque@univ-perp.fr	Benjamin BENOIT* Christophe LEJARD Véronique MASSOT Marc SIRE	MCF MCF MCF Past
	M2	OUVRE EN 2022				

Article 2 : Le Directeur de la composante IAE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021




Président
Yvan AUCOURT



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IAE Perpignan**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IAE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Gestion de Production, Logistique, Achats (GPLA)	M1	Michel MANNARINI	MCF	mannarini@univ-perp.fr	Alain GEORGE* Michel MANNARINI Laurent BOTTI Rémi Garrigue	MCF MCF MCF Vacataire
MASTER Gestion de Production, Logistique, Achats (GPLA) Parcours Achats	M2	Michel MANNARINI	MCF	mannarini@univ-perp.fr	Alain GEORGE* Michel MANNARINI Nicolas PECH-GOURG Jean-Christian VIAELLES	MCF MCF PAST MCF Vacataire
MASTER Gestion de Production, Logistique, Achats (GPLA) Parcours Multimodalité et supply chain mondiale	M2	Michel MANNARINI	MCF	mannarini@univ-perp.fr	Alain GEORGE* Michel MANNARINI Guillaume CARROUET Marcel-Philippe DESCAZAUX	MCF MCF MCF Vacataire

Article 2 : Le Directeur de la composante IAE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

